

Bonjour M. le Maire et Mme la Directrice Générale des Services

Au cours de la réunion du conseil municipal qui s'est tenue lundi 22 décembre, vous avez annoncé votre décision de ne plus communiquer la liste des arrêtés que vous prenez aux membres du conseil.

Nous vous rappelons que toute personne physique ou morale peut se faire communiquer les arrêtés municipaux, dans les conditions prévues par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 modifiée, et les publier sous sa responsabilité.

Cette communication peut s'opérer :

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique, sans frais.

Par conséquent, nous vous prions de bien vouloir nous communiquer par courrier électronique à l'adresse de messagerie docs_officiels@villecresnes-avenir.fr, et sans frais conformément à l'alinéa c de ladite loi :

- l'ensemble des arrêtés municipaux 2014
- l'ensemble des PV des conseils municipaux 2014
- les budgets 2014 et comptes de la commune 2013
- ces mêmes documents concernant le CCAS

Nous souhaitons également recevoir les prochains arrêtés, PV et l'ensemble des documents légaux y afférant. Pouvez-vous nous les envoyer au fur et à mesure que les arrêtés seront pris, PV établis et budgets/comptes émis.

Nous pouvons aussi vous faire un mail régulier pour vous demander de nous envoyer ces documents si vous préférez une demande systématique pour les obtenir. Dans ce cas, à qui devons nous envoyer nos demandes ?

Nous les diffuserons éventuellement sur le site internet de l'association "**Villecresnes Avenir**" conformément à la loi.

Nous vous laissons appliquer l'article 6 de ladite loi en occultant les noms des personnes sur les documents administratifs dont la communication pourrait porter préjudice.

En vous remerciant de votre réponse, je vous souhaite à vous deux et à vos familles respectives, de bonnes fêtes de fin d'année.

Copies : Président de Villecresnes Avenir et 6 élus de l'opposition municipale

Pour l'association **Villecresnes Avenir**,

Stéphane RABANY
Trésorier - Webmaster
s.rabany@villecresnes-avenir.fr
06.61.61.82.71
13 rue des plantes
94440 Villecresnes